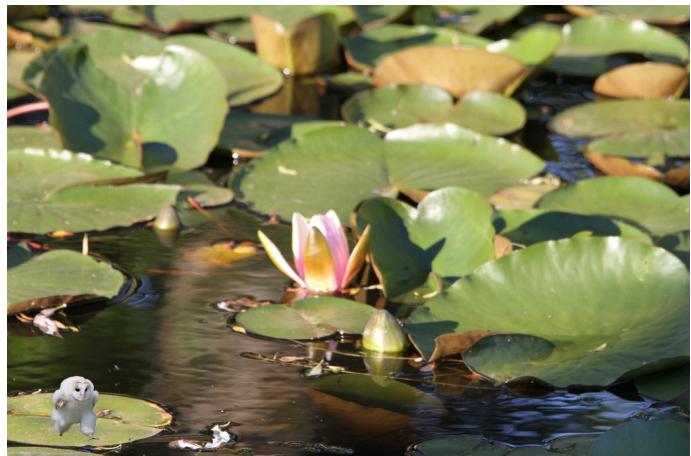


## La Vieux-Rue info

### SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Le budget
- La vie municipale
- Les travaux
- L'école Marie Bigot
- Les manifestations
- Les associations
- La bibliothèque
- Fêtes de fin d'année
- Informations utiles
- Cinq chouettes cachées dans le bulletin à vous de les retrouver !

## LA VIEUX-RUE



# Le mot du maire

Nous abordons cette fin d'année 2025 avec autant d'incertitudes économiques qu'en 2024. Les blocages politiques, de part et d'autre, ralentissent notre pays et freinent les perspectives d'investissement. À cela s'ajoute un contexte international tendu, générant un sentiment d'insécurité, ainsi que les effets du réchauffement climatique marqué par des épisodes de chaleur record et des intempéries.

Pour notre commune, 2025 s'inscrit dans la continuité de nos engagements afin que La Vieux Rue demeure un village où il fait bon vivre.

Nous avons poursuivi l'entretien de nos bâtiments communaux : les toitures de l'école et de la salle des fêtes ont été rénovées ; cette dernière a d'ailleurs retrouvé une nouvelle jeunesse grâce au ravalement de ses façades et à la rénovation de ses peintures intérieures. Notre église a, quant à elle, été protégée par la pose de filets anti-nuisibles. Ces travaux viennent s'ajouter à l'entretien régulier que nous assurons tout au long de l'année.

L'école, véritable poumon de notre village, accueille cette année 36 élèves répartis en deux classes. Les enseignants venant de l'extérieur apprécient particulièrement cette structure. Il faut dire que les moyens sont au rendez-vous : 2 professeurs des écoles, 2 ATSEM, une assistante en langue intervenant 1h30 par semaine, et Mme Roux — que je remercie chaleureusement — qui assure 45 minutes d'aide aux devoirs, trois fois par semaine.

Les évaluations nationales de notre école se situent au-dessus de la moyenne nationale. Preuve qu'il est tout à fait possible de proposer un enseignement de qualité dans nos villages, même avec des classes multi-niveaux. Il suffit d'adapter les moyens et de ne pas se limiter à une logique strictement comptable. Nos enfants ne sont pas des chiffres : ils représentent notre avenir. Il est de notre devoir de leur offrir les meilleures conditions pour réussir.

Cette fin d'année marque également l'achèvement du mandat en cours. Les élections municipales se tiendront le 15 mars prochain. La principale nouveauté réside dans l'instauration de la parité obligatoire au sein des conseils municipaux pour toutes les communes, une mesure qui ne concernait jusqu'à présent que les collectivités de plus de 1000 habitants.

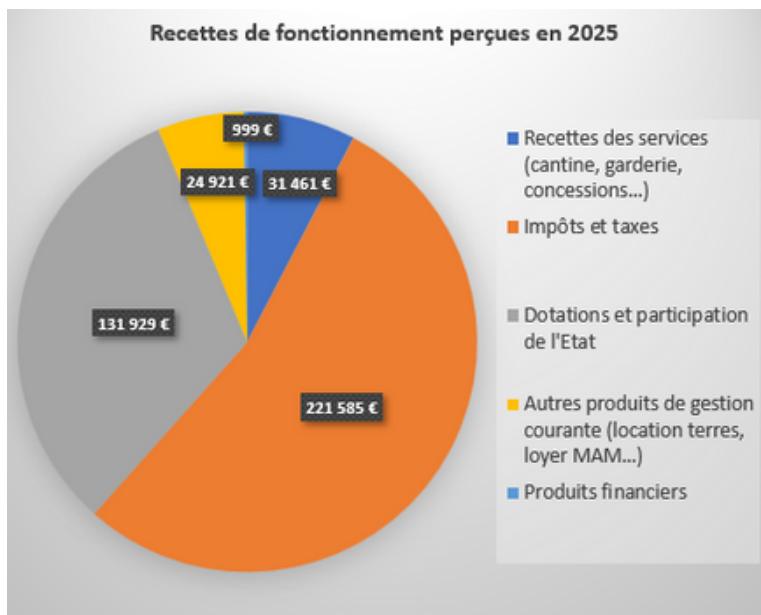
Je vous invite à assister à la cérémonie des vœux du maire, qui aura lieu le 9 janvier.

D'ici là, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour une bonne et heureuse année 2026.

Le maire  
Thierry Vanderpert

# Le budget

## QU'ESTCE QU'UN BUDGET EN 2025 À LA VIEUX-RUE



Le Budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions décidées par le conseil municipal. Il est divisé en 2 parties :

### **Une section de fonctionnement et une section d'investissement.**

**La section de fonctionnement** est constituée des dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. On y retrouve aussi le remboursement des intérêts d'emprunts. On y retrouve les recettes fiscales, les dotations et participations de l'état ainsi que les recettes d'exploitation des services (cantines, locations, ...)

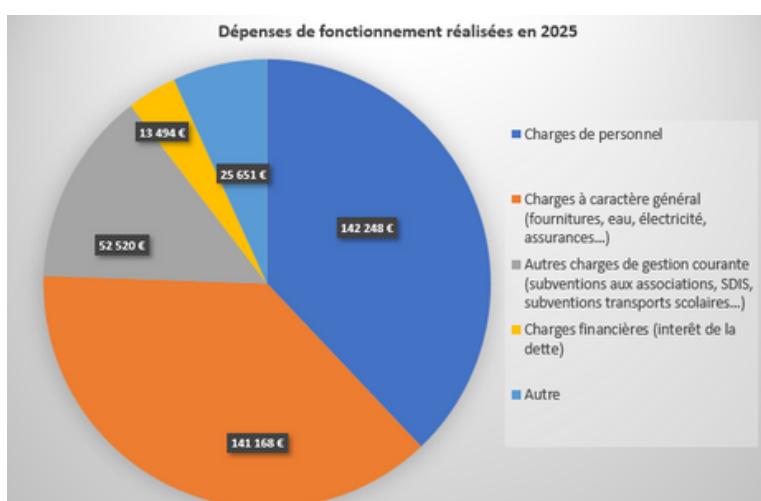
**La section d'investissement** comprend essentiellement les opérations d'équipements d'envergures, ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Les recettes proviennent principalement des emprunts et des subventions spécifiques et de l'auto-financement (épargne).

### **Dépenses et recettes de fonctionnement :**

Le montant total des dépenses est de **375 080€**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **410 895€** sont supérieures aux dépenses de fonctionnement. Ceci permet de dégager un excédent de **35 815€** viré à la section investissement.

En conséquence le conseil municipal, depuis le début du mandat en 2020, n'a pas voté de hausse des impôts fonciers. L'évolution des impôts fonciers est essentiellement due à l'augmentation de la base locative du logement qui est déterminée par l'état.



# La vie municipale

## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre demeure un moment fort, qui nous rappelle l'engagement de nos aînés pour préserver notre liberté face aux agresseurs. Les conflits qui secouent aujourd'hui le monde nous montrent combien la liberté d'un pays reste fragile. La présence des enfants à cette commémoration est essentielle : elle permet de transmettre la mémoire et les valeurs de notre République française.

À l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié a été offert à tous les participants à la salle des fêtes, permettant de prolonger ce moment de partage et de convivialité dans une atmosphère chaleureuse.

## LE REPAS DES AÎNÉS

Le 11 Novembre marque également notre traditionnel repas des aînés. Une fois encore, ce fut un moment de convivialité, placé sous le signe de la bonne humeur. Les jeunes aînés qui y participaient pour la première fois ont déjà noté la date pour l'an prochain. La journée s'est achevée dans l'enthousiasme et les rires grâce au loto.

Une très belle journée partagée par la quarantaine de convives.



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN POUR NOTRE COMMUNE

À compter du renouvellement municipal de mars 2026, les communes de moins de 1 000 habitants – dont la nôtre – adoptent un nouveau mode de scrutin visant à harmoniser les règles électorales, renforcer la parité et faciliter la constitution des équipes municipales.

Ce changement concerne tous les électeurs et tous les candidats. Voici l'essentiel à retenir :

## • Fin du panachage : un bulletin unique, non modifiable

Jusqu'à présent, il était possible de rayer des noms, d'en ajouter ou de modifier l'ordre des candidats.

À partir de 2026, cela n'est plus autorisé.

Un électeur doit choisir une liste entière.

Tout bulletin comportant une suppression, un ajout ou une modification est déclaré nul.

Les bulletins ne peuvent plus mélanger des candidats issus de listes différentes.

👉 Concrètement, chacun glisse dans l'urne un bulletin intact représentant la liste pour laquelle il vote.

## • Scrutin de liste obligatoire et paritaire

Les candidats ne pourront plus se présenter individuellement : il faut désormais constituer une liste.

Caractéristiques des listes :

Alternance stricte homme/femme sur toute la liste.

Listes complètes ou incomplètes : il est possible de présenter jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges du conseil.

Possibilité de listes avec un petit nombre de candidats supplémentaires selon les règles en vigueur.

👉 Ce système favorise la cohérence des équipes et facilite la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

## • Un scrutin à un ou deux tours

Premier tour

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle reçoit immédiatement la moitié des sièges du conseil municipal (prime majoritaire).

Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu un minimum de voix (seuil légal).

Second tour (s'il est nécessaire)

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé.

Seules les listes ayant obtenu un certain pourcentage au premier tour peuvent se maintenir.

Des fusions de listes sont possibles entre les deux tours, sous conditions.

👉 le système garantit à la fois une majorité de gestion claire et une représentation proportionnelle des différentes sensibilités du vote.

## • Ce que cela implique pour les candidats

La constitution des listes devra tenir compte de la parité et du nombre minimal de candidats.

Les listes devront être déposées dans les délais légaux, accompagnées des pièces administratives nécessaires.

Chaque liste devra présenter un projet et une équipe cohérente, puisque les électeurs ne pourront plus en modifier la composition.

## • Ce que cela change pour les électeurs

Le vote devient plus simple : un bulletin = une liste = un choix clair.

Plus de panachage : le vote est désormais identique à celui des communes de plus de 1 000 habitants.

Les électeurs disposeront d'une information plus lisible sur les projets et les équipes en présence.

## • Pourquoi cette réforme ?

Cette évolution nationale répond à trois objectifs principaux :

✓ Harmonisation

Un même mode de scrutin pour toutes les communes, quelles que soient leur taille ou leur population.

✓ Parité renforcée

L'alternance homme/femme garantit une représentation plus équilibrée au sein des conseils municipaux.

✓ Stabilité des équipes municipales

En supprimant le panachage, le conseil municipal reflète davantage des équipes constituées, permettant une gouvernance plus claire et plus stable.

# RECENSEMENT CITOYEN

Recensement citoyen : une démarche essentielle

## Pour qui ?

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 à 25 ans sont concernés par le recensement citoyen.

## Pourquoi ?

Ce document est obligatoire pour :

- S'inscrire à un examen ou concours public,
- Passer le baccalauréat,
- Obtenir le permis de conduire,
- Ou encore participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

## Comment faire ?

Le jeune (ou son représentant légal) doit se présenter à la mairie de son domicile, muni des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité (obligatoire),
- Livret de famille des parents,
- ou à défaut, un acte de naissance de moins de 3 mois.

### ! Important:

En cas de perte de l'attestation de recensement, aucun duplicata ne pourra être délivré par la mairie.

Pensez à effectuer cette démarche dès vos 16 ans pour garantir votre accès à vos droits civiques et à vos futures démarches administratives.

## Bon à savoir :

Le recensement et les listes électorales:

Le recensement citoyen permet également à l'État de procéder à votre inscription automatique sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Cependant :

- Cette inscription n'est effective que si vous n'avez pas changé d'adresse depuis votre recensement ;
- En cas de déménagement, il est nécessaire de signaler votre nouvelle adresse ou de vous réinscrire sur les listes électorales auprès de votre mairie (ou en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).



## PANNEAU POCKET

### ☰ Panneau Pocket : restez informés en temps réel

Panneau Pocket est une application mobile gratuite qui permet à chaque citoyen d'être informé instantanément de l'actualité de sa commune.

Grâce à un système de notifications, vous recevez directement sur votre smartphone ou votre tablette les alertes, informations municipales, événements et messages importants diffusés par la mairie.

Vous pouvez également ajouter plusieurs communes à vos favoris pour suivre leurs actualités en un seul endroit.

■ Téléchargement gratuit sur :

- Google Play (Android)
- App Store (Apple)
- AppGallery (Huawei)

À ce jour, **771 utilisateurs** ont déjà ajouté notre commune à leurs favoris.

👉 Pour ne rien manquer, téléchargez dès maintenant Panneau Pocket !



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT  
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**





## FRELON ASIATIQUE : 2025 TOUJOURS PLUS...

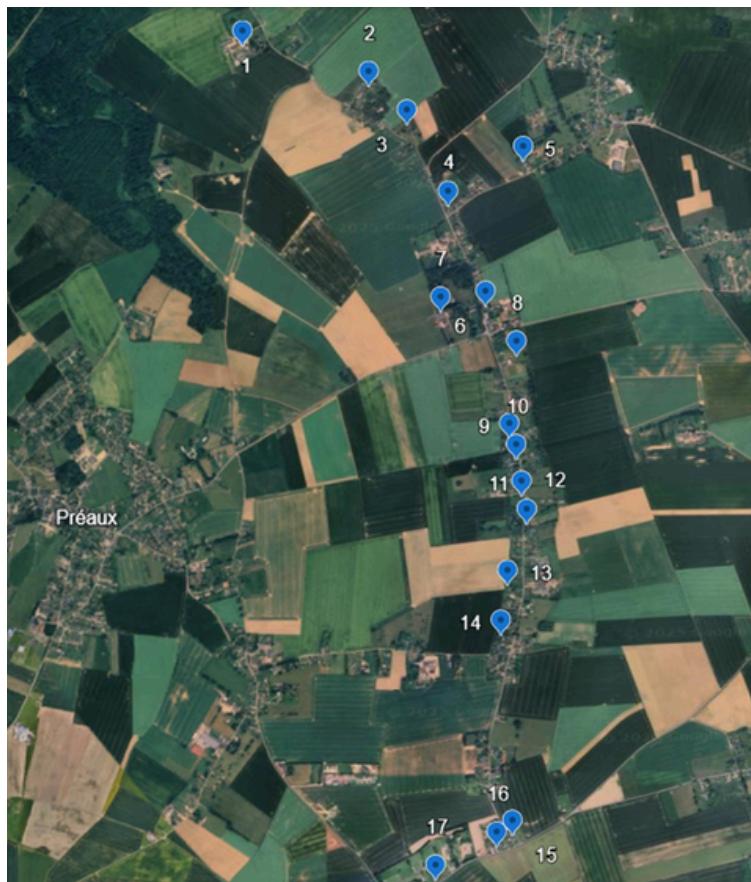


Pour la première fois en France, il ya plus de vingt ans, le frelon asiatique à pattes jaunes était identifié. A l'époque, les scientifiques étaient rassurants et garantissaient sa régulation puis sa disparition à court terme. Aujourd'hui c'est tout l'inverse. L'ensemble des départements français sont envahis et cette année le niveau de prédation dans les ruches n'a jamais été aussi élevé, entraînant les apiculteurs découragés à abandonner leur activité.

Dans notre commune, en 2025, le piégeage de printemps a débuté le 20 mars, soit près de 2 mois plus tôt qu'en 2024 et s'est achevé le 8 juin. Si le nombre de captures est assez proche d'une année sur l'autre, environ 300 frelons piégés, la composition est différente. En piégeant plus précocement dans la saison, le nombre de frelons européens(FE ) a chuté de 40% (80 FE en 2025 contre 133 FE en 2024). Cet insecte apparaît dans notre environnement, en général, courant mai. Bien qu'il soit aussi dangereux, de par ses piqûres très douloureuses, il est considéré comme une espèce utile par les entomologistes de la plupart des pays.

Points remarquables sur ces deux premières années:

- Le nombre de prises est stable d'un point de piégeage à l'autre, en moyenne + ou - 3 à 4 frelons (voir tableau).
- Les zones à fortes densités de printemps sont souvent les mêmes :  
Piégeurs N° 1, 5, 6, 8, 14 (voir carte). Ce sont des secteurs souvent proches de bois ou de bosquets et de bâtiments (corps de ferme, ...).
- Après une trêve de quelques semaines, les pièges étaient de nouveau fonctionnels du début août à fin novembre. Contrairement à 2024, cette année fut très favorable au développement des populations de frelons asiatiques (FA). Plus de 1300 individus capturés en 2025 contre 500 en 2024. C'est à la fois énorme et faible si on compare ces chiffres au nombre d'insectes que peut contenir un nid de FA (de 3000 à + de 10000). Au cours de l'été, la proximité des nids et l'attractivité des appâts font la différence, ce qui se traduit au niveau des pièges par des prises multipliées par 30 ou 40 d'un secteur à l'autre.



**Tableau : Bilan des captures de frelons asiatiques et européens dans la Vieux Rue**

2024				2025			
Printemps		Automne		Printemps		Automne	
FA	FE	FA	FE	FA	FE	FA	FE
175	133	502	-	169	80	1328	47
Ecart				Ecart			
0 à 27	0 à 24	2 à 219	-	2 à 37	1 à 28	6 à +350	2 à 9

Trois raisons essentielles de lutter contre le frelon asiatique(FA):

- La protection de l'activité apicole :

le régime alimentaire du FA est composé à 40% d'abeilles domestiques. Beaucoup de ruches ne survivent pas aux attaques permanentes de ces insectes. Combinées à d'autres agressions de parasites tels que le varroa (espèce d'acariens) ce sont plus de 30% des ruches qui meurent au cours de chaque hiver.

- la préservation des pollinisateurs :

Un nid de FA consomme environ 11 kg d'insectes par an et essentiellement des pollinisateurs. La disparition de ces derniers compromettra, à terme, la fécondation de nombreuses fleurs et la production de graines et de fruits.

- la protection de la santé publique :

La piqûre du FA est très douloureuse à cause de la taille de son dard. Contrairement aux abeilles, un frelon peut piquer plusieurs fois. Il est généralement admis qu'une cinquantaine de piqûres peut être mortelle chez un adulte en bonne santé. Chez une personne sensible et allergique une seule piqûre peut induire un choc anaphylactique et provoquer la mort.

Chaque année les connaissances sur la biologie du frelon asiatique s'affine.

- Les lieux de constructions des nids évoluent ; souvent aperçus à la cime des arbres 20 à 25mètres) des nids ont été détruits dans des haies, des ronciers et même sous terre.
- Au printemps les reines de FA s'entretuent pour voler le nid primaire tant que les premières ouvrières ne sont pas nées. Un point positif pour nous !

La distance entre le nid primaire et le futur nid secondaire n'excède pas les 50 mètres.

Les nouvelles reines nées à l'automne hivernent dans un rayon très proche de l'ancien nid secondaire. Ce qui explique qu'une zone reste populeuse d'une année à l'autre.

C'est utopique de penser pouvoir éradiquer le frelon asiatique ! Une lutte collective est indispensable et seule la prévention est efficace.

En priorité

- Repérer les nids primaires au printemps et les faire détruire.
- Placer un appât très sucré (Confiture, miel ...) dès le 1<sup>er</sup> mars pour attirer les reines fondatrices.
- Installer des pièges sélectifs à la place de vos appâts vers le 15 mars.
- Renouveler l'appât (bière, vin blanc, sirop fruits rouges) le plus souvent possible (8 /10 jours).
- Changer les pièges de place s'il n'y a pas de prise après 15 jours
- Arrêter le piégeage au 1<sup>er</sup> juin pour éviter de capturer trop de frelons européens.

Ainsi le nombre de reines fondatrices diminuera drastiquement et l'ensemble des pollinisateurs sera moins agressé au cours de leur butinage et pollinisation.

Pour tous ces aspects nous tenons, de nouveau à remercier très sincèrement Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de La Vieux Rue, pour son aide financière et vous tous, piégeurs bénévoles, pour votre intérêt porté à cette action et votre assiduité constante.

## NUISANCES SONORES : RAPPEL DES HORAIRES

Dans un souci de préservation du cadre de vie et du bien-être de l'ensemble des habitants, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de générer des nuisances sonores (tels que l'usage de tondeuses à gazon, motoculteurs, taille-haies, raboteuses, scies mécaniques, etc.) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

### Jours ouvrables :

Matin : 08h30 à 12h00 Après-midi : 13h30 à 19h30



Samedis : Matin : 09h00 à 12h00 Après-midi : 14h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Le respect de ces dispositions contribue à maintenir la tranquillité du voisinage et à préserver la qualité du cadre de vie communal.

L'accès au city stade est également réglementé

Du lundi au vendredi : 10h00 à 19h30 (hors activité scolaire)

Samedi, dimanche et jours fériés : Matin : 10h00 à 12h00 Après-midi : 14h00 à 19h00

## TAILLE DES HAIES

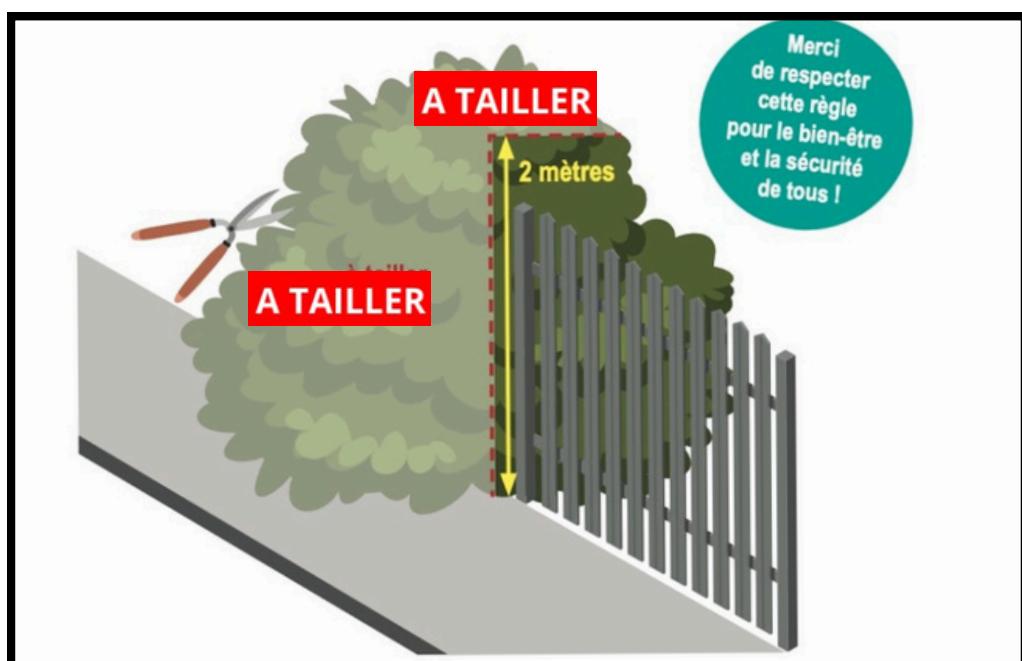
Afin d'assurer la sécurité et la bonne visibilité sur la voie publique, il est rappelé aux riverains leurs obligations concernant l'entretien des haies, arbres et plantations bordant le domaine public.

Les propriétaires et locataires doivent :

- Tailler leurs haies à l'aplomb de la limite du domaine public, de façon à ce qu'aucune branche ni feuillage ne dépasse sur le trottoir ou la chaussée ;
- Limiter la hauteur des haies à 2 mètres maximum, voire moins lorsque la visibilité doit être dégagée (notamment aux intersections) ;
- Procéder à un élagage régulier des arbres et arbustes afin de ne pas gêner le passage des piétons, des personnes à mobilité réduite, ni celui des véhicules de collecte des ordures ménagères.

Le respect de ces dispositions contribue à la sécurité, à la propreté et au cadre de vie de tous.

La Municipalité remercie chacun pour sa vigilance et son sens du civisme.



## BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

### 🔥 Interdiction du brûlage des déchets verts

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets verts (branches, feuilles, herbe, tailles de haies, etc.) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire communal.

Cette interdiction repose sur la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Le non-respect de cette réglementation peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Au-delà de l'aspect légal, cette mesure vise à préserver la qualité de l'air et à protéger la santé publique. En effet, le brûlage des végétaux dégage des particules fines et d'autres substances polluantes, nocives pour les voies respiratoires et l'environnement.

#### 👉 Des solutions alternatives existent :

- Le compostage des déchets verts,
- Le broyage des branches pour le paillage,
- Le dépôt en déchèterie.

En adoptant ces gestes respectueux de l'environnement, chacun contribue à la protection de notre cadre de vie et à la santé de tous.



## LE VIVRE ENSEMBLE

### Circuler en sécurité dans notre village : un engagement partagé :



Notre village, qui s'étend sur près de 8 kilomètres, vit chaque jour au rythme des voitures, des engins agricoles, des vélos et des piétons, en particulier des enfants qui se rendent à l'école, à la cantine ou à l'arrêt de bus. Ce mouvement quotidien fonctionne de manière harmonieuse uniquement si chacun adopte une attitude responsable et respecte les autres usagers. La rue est un espace commun : elle n'appartient à personne en particulier et doit rester un lieu où l'attention et la courtoisie priment.

Afin de renforcer la sécurité des déplacements à pied, un nouveau chemin piéton a été aménagé rue du Mont Menin. Cet équipement offre désormais un passage protégé, en particulier pour les plus jeunes qui rejoignent l'arrêt de bus voisin. Il contribue à améliorer la sécurité, mais aussi à encourager les déplacements doux dans le village.

Le respect des règles de circulation demeure néanmoins essentiel. La vitesse est limitée à 50 km/h dans l'ensemble de la commune, les stops doivent être scrupuleusement respectés et la signalisation préservée. Sur nos routes parfois étroites, il peut arriver qu'un automobiliste doive se garer pour laisser passer un autre usager : un simple geste de la main pour dire « merci » entretient la convivialité et encourage un esprit de bienveillance que nous avons tous plaisir à retrouver.

Chaque catégorie d'usagers a son rôle à jouer :

- Les automobilistes doivent rester vigilants, respecter les limitations de vitesse et prêter une attention particulière aux passages piétons et aux zones où des enfants peuvent apparaître soudainement.
- Les cyclistes doivent signaler clairement leurs changements de direction, respecter le code de la route et être visibles. Lorsqu'un véhicule les dépasse, une distance minimale d'1,50 mètre doit être respectée.
- Les piétons sont invités à utiliser les cheminements prévus, notamment le nouveau passage sécurisé, et à rester attentifs à leur environnement.

Le code de la route n'est pas qu'un ensemble de règles : c'est un cadre qui protège chacun d'entre nous et permet une circulation sereine dans un village où il fait bon vivre. En adoptant ensemble les bons réflexes, nous contribuons à un environnement plus sûr, plus respectueux et plus agréable pour tous.

# Les travaux

## TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

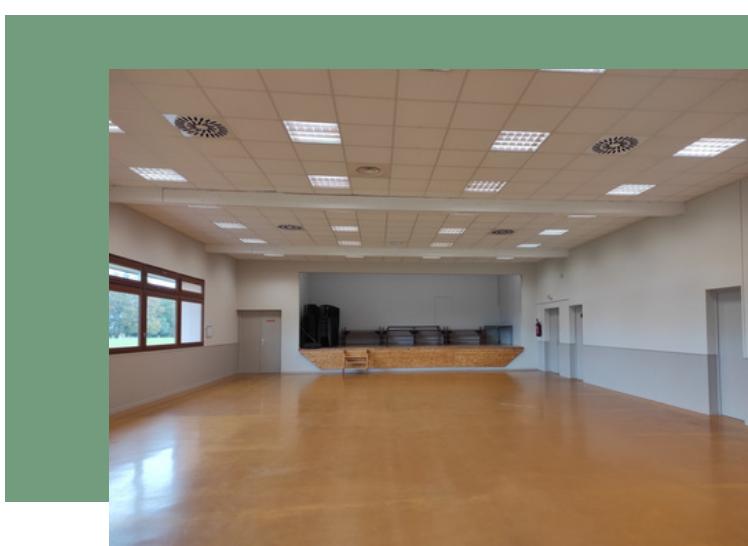
La municipalité poursuit son engagement en faveur de l'entretien régulier et de la mise en valeur des bâtiments publics.

Plusieurs interventions significatives ont ainsi été menées au cours de l'année:

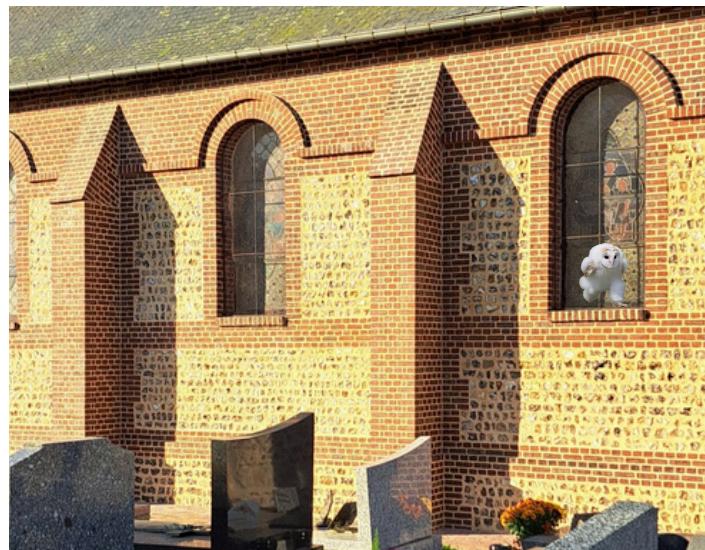
- Un nettoyage complet des toitures de l'école et de la salle des fêtes a été réalisé, pour un montant de 24 000€

Cette opération vise à garantir la pérennité des structures et à prévenir d'éventuels désordres liés à l'humidité et à l'accumulation de végétation.

- Parallèlement, la salle des fêtes a fait l'objet d'une remise en peinture en intérieur, et en extérieur. Ce programme de rénovation, d'un montant de 30 000€ permet d'assurer un accueil optimal des usagers et des associations dans un cadre rénové et soigné.



## INTERVENTIONS SUR L'ÉGLISE COMMUNALE



L'église, élément majeur du patrimoine historique de la commune, a nécessité une intervention spécifique. La partie intérieure du clocher, fortement dégradée par les déjections de pigeons, a été entièrement nettoyée. Entre 3 et 4 m<sup>3</sup> de dépôts ont été retirés. Sans cette opération, la charpente aurait pu être exposée à des risques importants de dégradation, notamment en raison du pourrissement du bois.

À l'issue du nettoyage, des filets anti-intrusion ont été installés afin de prévenir tout retour des nuisibles et de protéger durablement la structure.

Lors des travaux, deux jeunes chouettes effraies ont été découvertes. Elles ont été aussitôt prises en charge et confiées à une association de protection des oiseaux située à Allouville-Bellefosse, garantissant ainsi leur sauvegarde dans des conditions appropriées. Le coût total de ces travaux s'élève à 13 860€

## TRAVAUX À VENIR

La commune engagera prochainement la mise aux normes de l'enceinte de la cour de l'école, dans un objectif de sécurité et de conformité réglementaire. Par ailleurs, un aménagement du carrefour situé à proximité de l'église sera entrepris. Ces travaux permettront d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales, tant au niveau de ce carrefour que le long de la route de Morgny, contribuant ainsi à une meilleure gestion des eaux et à la préservation de la voirie.

## ARRIVEE DU LOTISSEUR « AMTER & GO »

"La Vieux Rue est heureuse que de nouveaux foyers puissent venir s'installer dans la commune.

En effet, un nouveau lotissement de 16 lots est en passe de sortir de terre sur la rue de la Hêtraie, proche de la mare aux nénuphars d'où son nom : « Le Clos des Nénuphars ».

Des parcelles entre 500 m<sup>2</sup> et 672 m<sup>2</sup> sont en cours de commercialisation avec des prix de vente allant de 69 000€ à 82 000€.

À ce jour, il reste 10 parcelles disponibles qui pourraient accueillir votre projet de construction.

Ces terrains plats, bien exposés, libres de constructeurs et totalement viabilisés (électricité, téléphone, eau potable et raccordement à l'égout) pourraient être le lieu parfait pour votre nouvelle installation dans un environnement paisible au sein de La Vieux Rue, proche des commodités et notamment non loin d'Isneauville aux établissements scolaires adaptés pour vos enfants en plus de la Maison d'Assistantes Maternelles et de l'école maternelle-primaire présentes à côté de la Mairie.

Si ces terrains vous intéressent, n'hésitez pas à prendre contact avec AMTER&GO (06.64.99.53.85) qui pourra vous renseigner et vous accompagner dans votre projet."

## La Vieux Rue (76) Le Clos des Nénuphars 16 terrains à bâtir libres de constructeur



LA VIEUX RUE - Rue de la Hêtraie			
NUMERO DE LOT	SURFACE	PRIX DE VENTE	ETAT
1	547m <sup>2</sup>	75 000 €	LIBRE
2	546m <sup>2</sup>		RESERVE
3	528m <sup>2</sup>	72 000 €	LIBRE
4	568m <sup>2</sup>	76 000 €	LIBRE
5	509m <sup>2</sup>	71 000 €	LIBRE
6	579m <sup>2</sup>	78 000 €	LIBRE
7	501m <sup>2</sup>	71 000 €	LIBRE
8	672m <sup>2</sup>		RESERVE
9	626m <sup>2</sup>	82 000 €	LIBRE
10	529m <sup>2</sup>		RESERVE
11	527m <sup>2</sup>	72 000 €	LIBRE
12	529m <sup>2</sup>		RESERVE
13	605m <sup>2</sup>	79 000 €	LIBRE
14	583m <sup>2</sup>	78 000 €	LIBRE
15	500m <sup>2</sup>		RESERVE
16	500m <sup>2</sup>	69 000 €	OPTION



# L'école Marie Bigot

## -FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025, UN PROGRAMME RICHE EN ANIMATIONS ;

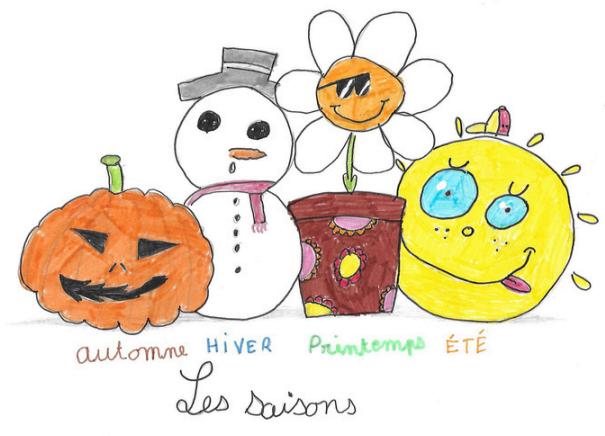
La fin de l'année scolaire a été marquée par plusieurs moments forts organisés conjointement par les enseignants de l'école Marie BIGOT et les ATSEM :

Le traditionnel concours de dessins a été renouvelé en avril 2025 sur le thème des saisons.

Deux catégories ont été définies : les petites, moyennes, grandes sections, CP et les CE1, CE2, CM1, CM2.

Nous avons pu voter en ligne sur le site de la mairie pour choisir les plus beaux dessins.

Les heureux gagnants sont : Mia BILLARD pour la première catégorie et Max LEBOUCHER pour la deuxième catégorie ont reçu un diplôme.



En mai dernier, les enfants accompagnés des enseignants et des ATSEM ont pu profiter d'une journée déguisée sous le beau soleil de la Vieux Rue.

Les élèves ont également pu se rendre à la Ferme SAINT AIGNAN le 23 mai 2025 et participer aux Olympiades le 2 juin 2025 Photos.



Côté périscolaire, des draisiniennes et ballons sauteurs supplémentaires ont été achetés afin que nos enfants profitent des activités en extérieur.

L'année scolaire s'est achevée en beauté avec l'organisation, le 14 juin 2025, d'une kermesse par les représentants des parents d'élèves. Cet événement, suivi d'un spectacle des enfants, a marqué les esprits par sa qualité et son ambiance chaleureuse. À cette occasion, la municipalité tient à saluer l'engagement déterminant d'Élise et de Christelle, ainsi que celui de Monsieur Lamy, dont la contribution a permis la réussite de cette journée.

Un remerciement particulier est également adressé aux élèves pour leur participation enthousiaste et leur talent, qui ont une nouvelle fois su captiver l'assistance.

Le 19 juin 2025 , les élèves de CM2 de l'école Marie Bigot ont été accueillis pour une journée d'immersion au collège d'Isneauville. Cette initiative visait à les préparer de manière concrète à leur entrée en sixième, afin qu'ils abordent la rentrée 2025 avec sérénité et en toute confiance.



## RENTREE SCOLAIRE 2025/2026 :

Monsieur Lamy, qui avait assuré la direction de l'école de La Vieux Rue par intérim l'année précédente, a été officiellement nommé à ce poste à compter de septembre 2025.

Cette nouvelle année scolaire s'ouvre avec une diminution des effectifs. L'école accueille désormais :

- En classe maternelle (sous la responsabilité de Monsieur Lamy, directeur) : 4 élèves en petite section, 3 en moyenne section, 5 en grande section, ainsi que 6 élèves de CP ;
- En classe élémentaire (assurée par Madame Pitard, remplaçant Madame Jack en congé maternité) : 4 CE1, 4 CE2, 2 CM1 et 8 CM2.

Au total, 36 élèves composent cette année les effectifs de l'établissement.

L'équipe éducative reste renforcée par la présence de deux ATSEM ainsi que par celle de l'agent polyvalent en charge de l'entretien et de la restauration scolaire.

Par ailleurs, Madame Roux propose à nouveau un accompagnement aux devoirs accessible du lundi au vendredi, de 16 h 45 à 17 h 30, dans les locaux de la mairie (sur le créneau de la garderie).

Enfin, dans un souci de stabilité pour les familles, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire, malgré la hausse des coûts supportée par la collectivité pour la prestation de restauration scolaire.

## PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE RECREATION ET MISE AUX NORMES DES CLOTURES

La cour de récréation de l'école ne dispose actuellement d'aucun espace ombragé, exposant ainsi les enfants à un ensoleillement prolongé.

Afin de remédier à cette situation, et d'offrir un environnement plus confortable, le conseil municipal a décidé de l'installation d'un portillon d'accès et d'une clôture latérale du côté du parking attenant, où la présence d'arbres va permettre de créer une zone végétalisée et rafraîchissante pour les élèves en cas de fortes chaleurs.

De plus, afin de garantir la conformité aux normes en vigueur, la clôture délimitant l'ensemble de la cour et le portail d'accès seront remplacés.

## SOIREE HALLOWEEN

Le 31 octobre, les parents d'élèves de l'école de la Vieux Rue ont organisé un rassemblement festif devant la mairie à 18h afin que les enfants puissent partir ensemble à la chasse aux friandises. Pour cette première édition, l'initiative a rencontré un beau succès : près d'une trentaine d'enfants, accompagnés parfois de leurs familles, ont sillonné les rues du village dans leurs déguisements hauts en couleur.

Le cortège, joyeux et enthousiaste, a apporté animation et bonne humeur dans le bourg. Les habitants, parfois surpris de voir arriver une telle troupe devant leur porte, ont joué le jeu avec plaisir en offrant bonbons et chocolats aux petits monstres, sorcières et super-héros du jour.

Cette soirée conviviale, placée sous le signe du partage et de la bonne ambiance, restera un bon souvenir pour tous les participants. Une expérience réussie, qui ne demande qu'à être renouvelée et enrichie lors des prochaines années.

### Prochaines sorties scolaires :



- 9 avril 2026 : Sortie scolaire à la Forêt monumentale de Canteleu
- 11 juin 2026 : Sortie de la classe de Madame Jack au parc canadien de Muchedent
- 27 juin 2026 : fête de l'école



# Les manifestations

## LE COMITE DES FÊTES : PRÉSENTATION :

Dates à retenir 2026:

- 09 janvier 19h Vœux du maire
- 07 mars carnaval
- 15 et 22 mars élections municipales
- 06 avril Pâques, chasse aux oeufs
- 08 mai Commémoration
- 14 mai foire à tout
- 27 juin fête des voisins
- 28 juin fête du village
- 04 octobre Loto
- Cérémonie du 11 novembre / Repas des aînés
- 11 décembre spectacle de Noël
- 13 décembre marché de Noël

### • Le 16 septembre 2025 s'est tenue l'assemblée générale du comité.

Après la présentation du rapport moral qui a retracé les différentes manifestations 2025 et du rapport financier, il a été procédé à l'élection du bureau qui se compose comme suit :

- Madame MOULIN Fabienne - Présidente / Monsieur LEBOURG Claude - Vice-Président
- Madame ALLAIS Sylvie - Secrétaire / Monsieur BREANT André - Vice-Secrétaire
- Monsieur COGNARD Bruno - Trésorier / Madame VIGER Cécile - Vice-Trésorière

### • Le Comité des Fêtes de la Vieux Rue : Un engagement sans faille pour animer notre village.

Le Comité des Fêtes de la Vieux Rue est bien plus qu'une simple association : c'est le moteur de la vie sociale de notre village. Composé de membres dévoués et soutenu par une équipe dynamique de bénévoles, le Comité œuvre tout au long de l'année pour créer des moments de partage, de joie et de solidarité pour tous les habitants.

### • Des événements financés avec l'aide de la municipalité

Grâce à une subvention précieuse de la Mairie, le Comité des Fêtes peut organiser deux événements phares et essentiels pour la cohésion du village :

**-Le repas des aînés :** Un moment privilégié de convivialité et d'hommage à nos aînés, leur offrant un déjeuner festif et chaleureux.

**-L'arbre de Noël des enfants :** Une soirée magique où les plus jeunes se retrouvent pour un spectacle, un goûter et, bien sûr, la distribution tant attendue des cadeaux.

Ces rendez-vous sont cruciaux pour maintenir les liens entre les générations et célébrer l'esprit de famille de la Vieux Rue.

### • Des animations variées pour soutenir le comité

Afin de compléter la subvention municipale et d'assurer la pérennité de ses actions, le Comité des Fêtes organise lui-même une série d'activités populaires qui permettent de subventionner l'association et de financer les autres projets :

**-Le carnaval des enfants :** Couleurs, déguisements et musique animent la salle polyvalente pour le plus grand plaisir des petits.

**-Le loto annuel :** Un incontournable où l'on tente sa chance dans une ambiance sympathique et pleine de suspense.

**-Le marché de Noël :** L'occasion de trouver des idées cadeaux artisanales

**-Notre foire à tout :** Un événement très attendu qui attire vendeurs et chineurs, créant une ambiance festive et conviviale.

**-La fête du village :** Le grand rendez-vous estival, moment fort de l'année, avec attractions, repas, animations et buvette.

Chacune de ces manifestations est une réussite grâce à l'énergie déployée par les membres du Comité et l'aide indispensable de nos chers bénévoles.

### • Un appel à la mobilisation :

Le Comité des Fêtes de la Vieux Rue est un lieu d'échange où chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Que ce soit en devenant membre actif ou en donnant un coup de main ponctuel en tant que bénévole lors des événements, votre participation est toujours la bienvenue !

Vous avez des idées ?

Vous avez un peu de temps à donner ?

Vous voulez participer à la bonne humeur du quartier ?

**N'hésitez pas à prendre contact avec un membre du comité pour rejoindre l'aventure.**

**Ensemble, continuons à faire vivre la Vieux-Rue !**

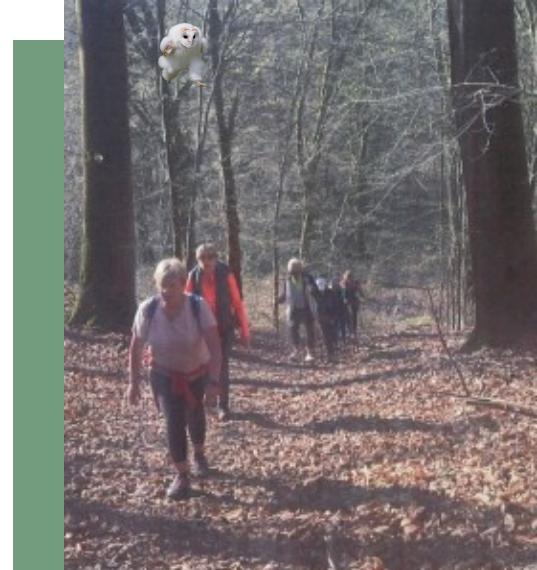
## LE COMITE DES FÊTES : RETOUR EN IMAGE SUR LES MANIFESTATIONS 2025



# Les associations

## LES MARCHEURS DU LUNDI : UNE INITIATIVE CONVIVIALE POUR ALLIER ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LIENS SOCIAUX

- Chaque lundi matin, à 9h00 précises, un petit groupe de passionnés de plein air se retrouve sur le parking de l'école pour partager un moment de marche en toute simplicité. Cette rencontre hebdomadaire, ouverte à toutes et à tous, sans inscription préalable repose sur un principe essentiel : bouger ensemble, sans esprit de performance ni de compétition.
- L'ambiance y est chaleureuse et détendue. Chacun avance à son rythme, dans un esprit d'entraide et d'échanges. Les itinéraires proposés varient d'une semaine à l'autre, offrant l'opportunité de découvrir les différents chemins et paysages qui entourent la commune. Les parcours sont pensés pour être accessibles à tous les niveaux : des circuits plus courts pour ceux qui souhaitent une balade tranquille, et d'autres pouvant aller jusqu'à 14 kilomètres pour les marcheurs les plus entraînés.
- Au-delà de l'exercice physique, Les marcheurs du lundi constituent un véritable moment de rencontre et de convivialité. C'est l'occasion idéale pour ne pas marcher seul, pour faire de nouvelles connaissances et pour profiter d'un temps ressourçant en pleine nature.
- Que vous soyez marcheur confirmé ou simple amateur de balades, n'hésitez pas à rejoindre le groupe : bonne humeur et bien-être garantis !



## CIRCUIT TRAINING

Septembre 2021, le circuit training débarque à La Vieux-Rue. Quatre ans plus tard, les séances sont toujours menées le lundi soir de 19h à 20h à la salle polyvalente et ses alentours (quand la météo et la lumière du jour le permettent).

Cette activité de renforcement musculaire adapté pour tous niveaux (débutants, intermédiaires et experts) alterne travail musculaire et récupération. En cours collectif ou en ateliers avec du matériel sportif adapté, les séances attirent des habitués depuis quelques années et des nouveaux participants venus découvrir ce format proposé, sans engagement à l'année. La participation à la séance est de 5 euros.



Vous venez quand vous voulez, selon les contraintes professionnelles et personnelles. Cette activité est un bon complément pour une activité sportive notamment de type course à pieds sur route & trail.... Venir régulièrement aux séances peut permettre une amélioration de son bien être au quotidien (perte de poids, amélioration du cardio, amélioration de son estime de soi,...)

Il est possible de venir en cours d'année participer aux séances. Il faudra prévoir une tenue de sport, un tapis de gym et une bouteille d'eau.

Pour tout complément d'informations n'hésitez pas à me contacter :

-au tel : 06.03.50.82.88

-par mail : [julienhockey276@gmail.com](mailto:julienhockey276@gmail.com)

Julien Lateurtre

## LES ANIMATIONS : UN RENDEZ-VOUS MENSUEL CONVIVIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Chaque quatrième jeudi du mois, la salle d'animation se transforme en un véritable lieu de vie où se retrouvent habitants de tous âges pour partager un après-midi placé sous le signe de la convivialité. Ce rendez-vous mensuel, désormais bien ancré dans la vie du village, offre à chacun l'occasion de se divertir, d'échanger et de créer des liens dans une atmosphère chaleureuse et détendue.

Au programme : jeux de société, ateliers spontanés, discussions autour d'un café ou encore découvertes de nouvelles activités proposées par les participants eux-mêmes. Chacun est libre de s'impliquer selon ses envies : présenter un jeu, partager une passion, initier une animation ou simplement profiter du moment. Cette diversité fait la richesse de l'événement et favorise de belles rencontres entre générations.

L'après-midi se conclut par un goûter convivial, moment particulièrement apprécié, où petits et grands se retrouvent autour de douceurs partagées. Ce temps gourmand vient parfaire une rencontre déjà empreinte de simplicité et de bonne humeur.

Ouvert à tous sans distinction d'âge, ce rendez-vous mensuel est une belle occasion de passer un moment agréable, de découvrir de nouvelles activités et de renforcer les liens entre habitants. Venez nombreux participer à ces après-midis de détente et de partage ! Les prochaines rencontres auront lieu les jeudi 22 janvier, 26 février et 26 mars prochains



# ASCVR TENNIS DE TABLE

## ASSOCIATION SPORTIVE ET COORDINATRICE DES VILLAGES RÉUNIS



Fort de ses 50 adhérents, pour le loisir ou la compétition, nos horaires sont les mêmes sans distinction. Le but est de participer ensemble à l'apprentissage ou le perfectionnement des gestes du tennis de table.

Les enfants (à partir de 7 ans) sont accueillis par nos accompagnateurs le vendredi pour apprendre de façon ludique les bases techniques mais aussi les valeurs respectueuses du tennis de table



- Le Mardi de 18H à 20H La Vieux-Rue
- Lundi de 20H30 à 22H30 Morgny
- Mercredi à partir de 18H30 Morgny
- Vendredi de 18H45 à 19H30 Morgny
- Vendredi de 17H45 à 18H45 (Enfants) Morgny

Pour tous renseignements :

Yvon DELCOURT

06 59 17 98 33

[ascvrtennisdetable@gmail.com](mailto:ascvrtennisdetable@gmail.com)



# La bibliothèque

Geneviève VENDANGER vous accueille tous les mercredis de 10 h 00 à 12 h 00 (hors périodes scolaires).

Les élèves de l'école Marie BIGOT vont à la bibliothèque accompagnés des enseignants le Vendredi matin répartis en deux groupes :

De 10 h 00 à 10 h 30 : 1er groupe : Grande section de maternelle et CP

De 10 h 30 à 11 h 00 : 2E groupe : CE1, CE2, CM1 et CM2

Quant aux petits et aux moyens, Geneviève se rend dans la classe de 9 h 30 à 10 h 00.

Tous les mois, la médiathèque de la Seine-Maritime prête des livres que les enfants ou les adultes ont réclamés.

Le budget alloué par la commune permet de renouveler le stock et de satisfaire les enfants afin de leur donner le goût de la lecture.



## Fêtes de fin d'année

Chères habitantes, chers habitants,



À l'approche des fêtes de fin d'année qui arrivent à grands pas, le Maire et le Conseil Municipal souhaitent vous transmettre leurs vœux les plus chaleureux. Que cette période soit pour vous l'occasion de vous ressourcer, de partager de beaux moments et de profiter pleinement de ceux qui vous entourent.

Nous serons ravis de vous retrouver lors de la cérémonie des vœux du Maire, le vendredi 09 janvier 2026 à 19h, pour ouvrir ensemble cette nouvelle année et partager un moment convivial avec l'ensemble des habitants.

En attendant de vous y retrouver, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, remplies de joie, d'énergie et de projets inspirants.

Le Maire et le Conseil Municipal

## Informations utiles

- SAMU : 15
- Sapeurs pompiers : 18
- Police Secours : 17
- Appel d'urgence européen : 112
- Appel d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes : 114 (SMS et fax)
- Tous les numéros utiles sur [lavieuxrue76.fr](http://lavieuxrue76.fr) rubrique vie pratique / numéros et sites utiles

- Collecte des déchets : Dorénavant , la collecte pour les ordures ménagères et les recyclables a lieu le même jour à savoir **le jeudi**.
- Depuis le 01 juin 2025, les horaires d'ouverture des déchetteries ont changé. Retrouvez les nouveaux horaires sur [lavieuxrue76.fr](http://lavieuxrue76.fr) rubrique notre environnement / collecte des déchets.
- **Cinq chouettes sont cachées dans le bulletin ; à vous de les retrouver !**

Mairie de La Vieux-Rue  
1 Place de l'église  
76160 La Vieux-Rue  
02 35 34 00 82  
[mairie.lavieuxrue@wanadoo.fr](mailto:mairie.lavieuxrue@wanadoo.fr)  
[lavieuxrue76.fr](http://lavieuxrue76.fr)

Horaires des permanences :  
• Le mardi de 15h à 19h00  
• Le jeudi de 15h à 19h00  
• Le vendredi de 14h à 17h30

La Vieux-Rue bulletin annuel décembre 2025  
Responsable de publication :  
Thierry Vanderpert  
Diffusion dans les boîtes aux lettres  
Tirage 220 exemplaires effectué par la mairie